

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**

<i>Séance du mardi 08 avril 2025</i>	
2025 - 044	NOMBRE DE MEMBRES
	- Afférents au Conseil Municipal : 23
	- En exercice : 23
	- Qui ont pris part à la délibération : 21
	Date de la convocation : 01/04/2025
	Date d'affichage : 01/04/2025

*L'an Deux Mil Vingt Cinq le mardi 08 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

*Présents : MM. et Mmes **BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, BIARNES, WLUSEK, ETIENNE, HOURQUET, GATUINGT, DARRACQ, CONSTANTIN, LAGRASSE, LABUXIERE, LARROQUE, LAHONTAN.***

Excusés et procurations :

M. LABAT a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD

Mme MESPLEDE a donné procuration à Mme CAZENAVE

M. MARIMPOUY a donné procuration à M. FOURNET

Mme EDE a donné procuration à Mme BIARNES

M. COLY a donné procuration à M. DARRACQ

*Absents : **M. SEIRACQ, M. DEHEZ***

*Secrétaire de séance : **M. François CONSTANTIN***

OBJET :

BUDGET ANNEXE FORÊT – AFFECTATION DES RESULTATS 2024

VU la délibération n° DE2025-027 du 10 mars 2025 votant le compte administratif et arrêtant les comptes de l'exercice 2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

CONSTATANT que le compte administratif 2024 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	164 257, 10 €
- Un excédent reporté de :	25 334, 02 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	189 591, 12 €
- Un déficit d'investissement de :	92 326, 40 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	32 560, 33 €
Soit un besoin de financement de :	124 886, 73 €

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré
A L'UNANIMITE,**

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : Excédent 189 591, 12 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068) 124 886, 73 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002) 64 704, 39 €

- Résultat reporté en investissement (001) : Déficit 92 326, 40 €

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **09 avril 2025**
Le Maire,
Henri BEDAT



VOTE :

Pour	21
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20250408 – DE2025044
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).